

Communication N° 20 - 2015 au Conseil communal

Séance du 10 décembre 2015

Construction d'un réseau de fibre optique FTTH à Pully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le 11 mars 2015, la Municipalité vous informait qu'elle était en phase d'analyse d'une collaboration potentielle pour un projet de déploiement d'un réseau de fibre optique de type FTTH (*Fiber to the Home*) et qu'elle avait, à cet effet, décidé de procéder à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 35'000.00.

En raison d'un revirement stratégique de sa direction en cours de négociation, le principal partenaire du projet a modifié de façon importante son offre financière initiale, au point de la rendre insoutenable pour la Ville de Pully et de pousser la Municipalité à renoncer à une telle collaboration. Pour le développement du haut débit à Pully, le partenaire en question reviendra à sa stratégie initiale, en déployant une architecture hybride, de type FTTH, FTTB (*Fiber to the Building*) et FTTS (*Fiber to the Street*), architecture qu'il estime suffisante pour répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle.

./.

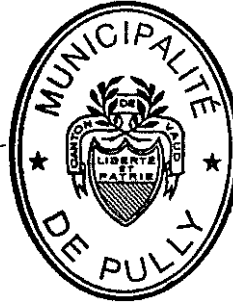
Les dépenses relatives aux études préliminaires de ce projet ayant finalement pu être absorbées par le budget ordinaire, la Municipalité vous informe que le crédit d'études susmentionné est devenu sans objet et a été bouclé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 10 décembre 2015